

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 22
Date de la convocation : 17 novembre 2023
Date de publication : 30 novembre 2023

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Joëlle LEPETZ
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Isabelle MANGIN
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jacques PECHINOT
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Séverine CALINON	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Marie-Rose GUIBELIN	

Membres excusés :

Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Maurice HOFFMANN	Monsieur Julien STOLZ
----------------------------	---------------------------	-----------------------

Décision DB37/23

Objet : Modification du tableau des effectifs

Par délibération n° GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade et promotions internes au titre de l'année 2023, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes.

Ces créations de postes permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique territoriale.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE CRÉER** les postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2023 :

CATEGORIE A

- 1 attaché principal à temps complet
- 1 ingénieur à temps complet
- 1 ingénieur principal à temps complet
- 1 professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet
- 1 conservateur du patrimoine à temps complet

CATEGORIE B

- 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 rédacteurs à temps complet
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet

CATEGORIE C

- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 4 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 - 4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 31 heures hebdomadaires
 - 5 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 18 heures 42 hebdomadaires
 - 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe – 26 heures hebdomadaires
 - 1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe – 34 heures 15 hebdomadaires
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 agent de maîtrise principal à temps complet
 - 4 agents de maîtrise à temps complet
- **DE SUPPRIMER** les postes précédemment occupés par les agents nommés sur les postes ci-dessus, à compter du 1^{er} décembre 2023 :
- 1 attaché à temps complet
 - 1 ingénieur à temps complet
 - 1 professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet
 - 1 attaché de conservation du patrimoine à temps complet
 - 1 technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 rédacteur à temps complet
 - 1 adjoint administratif à temps complet
 - 4 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - 4 adjoints techniques à temps complet
 - 1 adjoint technique – 31 heures hebdomadaires
 - 5 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe – 18 heures 42 hebdomadaires
 - 1 adjoint d'animation à temps complet
 - 1 adjoint d'animation – 26 heures hebdomadaires
 - 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe – 34 heures 15 hebdomadaires
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 agent de maîtrise à temps complet
 - 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 2 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet

SCRUTIN

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Moyens et Ressources / Ressources Humaines

*Fait à Dole, le 23 novembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHÈRE.

